Une répression anti-syndicale sans précédent s'abat sur les enseignant-e-s du collège République de Bobigny. Des procédures disciplinaires et des mutations forcées ont été engagées afin de faire taire ces personnels qui ne cessent de défendre un même service public d'éducation pour tous les élèves à travers leur engagement pédagogique et syndical.

Un collègue blâmé pour son activité syndicale

Le mercredi 29 mai, Cyrille menacé de sanctions disciplinaires a été convoqué au Rectorat, où le Recteur, en personne, lui a annoncé qu'il recevrait un blâme pour avoir « méconnu son devoir de dignité et manqué à son obligation d'exemplarité en 2016/2017 » il y a donc presque trois ans. En réalité l'entretien a porté sur ses relations avec la hiérarchie et sur son implication dans l'établissement. Il n'a jamais été question de sa manière d'exercer son activité professionnelle. C'est bien l'activité et l'appartenance syndicale qui sont visées par ce blâme contre lequel l'enseignant fera appel avec le soutien de ses collègues et des organisations syndicales.

Du bourrage de dossiers administratifs

Le 9 avril dernier, nos deux collègues, Caroline et Sabine, menacées de « mutation dans l'intérêt du service » avaient consulté leur dossier administratif. Ceux-ci étant vides, mis à part un écrit de deux membres de l'équipe de direction qui mettait en évidence l'appartenance syndicale d'une des collègues, la CAPA (commission administrative paritaire) prévue le 19 avril avait été reportée sine die par le Rectorat.

Mardi 28 mai, elles ont reçu un deuxième courrier recommandé les invitant à consulter à nouveau leur dossier. Le Rectorat leur annonce y avoir ajoutéde nouvelles pièces, en vue de l'étude de leur mutation forcée, à la CAPA du 17 juin.

Il a fallu deux mois au Rectorat pour « bourrer » les dossiers administratifs, après que la procédure a été lancée. Cette méthode inique montre que le Rectorat est prêt à tout pour muter d'office des collègues à qui il n'avait rien à reprocher, si ce n'est leur activité syndicale dans le collège. Ce nouveau rebondissement confirme qu'aucun motif valable ne justifie cette procédure mis à part la volonté de réduire au silence des personnels engagés. Ainsi le Rectorat décide d'accélérer la procédure alors que la vacuité des dossiers laissait penser que l'affaire était close et que les collègues avaient repris leur service habituel dans une ambiance de travail sereine.

Et maintenant ? Des collègues présentes dans ce collège REP+ depuis 22 et 27 ans, mutées d'office ?

Nos deux collègues menacées de mutation dans l'intérêt du service exercent respectivement depuis 27 ans pour Caroline et 22 ans pour Sabine dans l'Établissement. Toutes les deux classées « classes exceptionnelles », saluées de tous, parents d'élèves en tête pour leur engagement auprès des élèves, elles ont multiplié les projets reconnus par l'Institution. Aujourd'hui, alors que les vocations d'enseignants se font rares, en particulier dans les établissements difficiles comme le nôtre, le Rectorat décide de muter deux enseignantes expérimentées et exemplaires! Caroline, enseignante de français, est à un an de la retraite, toujours présente pour ses élèves et pour l'éducation dans le 93, voilà comment l'Institution la remercie alors que JAMAIS cette même Institution ne lui a fait le moindre reproche! Bien au contraire, ses rapports d'Inspection tous très positifs en témoignent. Quant à Sabine, enseignante d'Histoire-Géographie-EMC, formatrice académique de l'école inclusive, elle est référente pour les élèves en situation de handicap sur l'établissement. Son engagement a été reconnu par le Rectorat qui l'a inscrite sur la liste d'aptitude de l'agrégation

présentée au ministère. Lundi 27 mai dernier, le lourd projet qu'elle a mis en œuvre cette année avec sa classe de 3ème a été honoré en préfecture : ses élèves ont été consacrés lauréats départementaux du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Ce sont donc ces enseignantes que le Rectorat souhaite muter dans l'intérêt du service mais du service de qui ? Certainement pas de celui des élèves Rep + de République.

Ce qu'on leur reproche ? Leur activité syndicale. Le bilan est clair, et à chaque nouvel échange avec le Rectorat, la vérité se fait un peu plus jour : ce qu'on leur reproche, c'est leur activité syndicale. Mobilisons nous !

Nous appelons à un rassemblement massif le 17 juin à 10 h00 devant le Rectorat de Créteil pendant la présentation en CAPA des procédures de mutation forcée.

La situation au collège République est révélatrice de l'attaque du ministre Blanquer contre la liberté d'expression des enseignant-e-s et notre mobilisation s'inscrit pleinement dans la mobilisation en cours. Le rassemblement auquel nous appelons le 17 juin au matin aura lieu le jour de la grève des examens !

D'ici là, nos rendez-vous, plus que jamais nécessaires pour une riposte unitaire à la répression antisyndicale : réunion publique le 6 juin à 18h30 à la Bourse de Travail de Paris et concert de soutien aux personnels du collège République le 14 juin au 33 rue des Vignoles à partir de 18h30.

Nos liens

Pétition: http://chng.it/wC6vsnZKZL

Cagnotte:

 $\frac{https://www.helloasso.com/associations/sud-education-93/collectes/repression-republique-bobigny-une}{ne}$

Facebook: https://www.facebook.com/repressionrepubliquebobigny/